



## Audition annuelle de l'Union interparlementaire aux Nations Unies à New York - 6-7 décembre 2012

### Approches parlementaires de la prévention des conflits, de la réconciliation et de la consolidation de la paix : un chemin à défricher



#### Délégation belge:

- Philippe Mahoux (PS), président de la délégation
- Miranda Van Eetvelde (NV-A)
- Vanessa Matz (cdH)

#### I. Les délégués belges ont eu préalablement une réunion d'information avec l'ambassadeur Jan Grauls, Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies à New York.

Les points suivants ont été commentés et discutés :

- Le rôle de la Belgique en tant que membre fondateur actif de l'ONU, tant dans les dossiers traités par les médias que dans les domaines où l'on travaille dans l'ombre à des solutions constructives.
- La Belgique participe au financement de base, ce que les membres de l'ONU apprécient particulièrement.
- Plus que jamais, l'ONU consacre du temps et de l'énergie à la prévention des conflits.
- La consolidation de la paix est née suite à la constatation que la coopération au développement traditionnelle requiert de nouveaux instruments. Si une stabilité temporaire est parfois acquise, le risque de conflits demeure. La consolidation de la paix s'impose.
- Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la consolidation de la paix, notamment pour sensibiliser : veiller à ce que la problématique d'un pays ou d'une région concernés soit mise et reste à l'ordre du jour international ; suivre attentivement la coordination de l'assistance ; activer le financement. Le point faible est toujours que les activités se développent dans un cadre trop étiqué.

- La médiation devient de plus en plus importante pour gérer ou résoudre des conflits au niveau international.
- Les propositions concernant la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies.
- Le statut de la Palestine comme « état observateur » au lieu d'« entité observatrice ».
- La transition du concept de la responsabilité de protéger à un changement de régime demeure un problème délicat. La protection de la population doit rester le point essentiel.

## II. L'audition

L'audition utilisait pour la première fois un nouveau concept de débats interactifs d'après le modèle du Forum économique mondial de Davos. Le sujet de chaque débat était introduit sans exposés formels, mais au moyen d'un entretien avec un panel d'invités, suivi par une discussion avec l'assistance, le tout sous la houlette d'un modérateur.

L'audition est ouverte par Abdelwahad Radi, président de l'Union interparlementaire, par Rodney Charles, vice-président de l'Assemblée générale de l'ONU et par Jan Eliasson, vice-secrétaire général de l'ONU.

Un premier débat vise à esquisser une vue d'ensemble du thème : le rôle des parlements dans la prévention des conflits, la réconciliation et la consolidation de la paix. Chacun des trois concepts est ensuite examiné de manière plus approfondie lors de la discussion d'une étude de cas (Kenya : exemple du rôle d'un parlement dans la prévention des conflits – Sierra Leone : exemple du rôle d'un parlement dans le processus de réconciliation – Timor Leste : exemple du rôle d'un parlement dans la consolidation de la paix. Les parlementaires participants ont ensuite été divisés en de petits groupes pour discuter des questions abordées. Le débat final posait la question de savoir si une composition plus inclusive du Conseil de sécurité de l'ONU pourrait mener à plus de stabilité dans le monde.

### 1. Débat introductif : aspects généraux

#### Panel:

- R. Vilovic, Commission de consolidation de la paix de l'ONU
- M. Ruedas, PNUD
- S. Menon, ONU Femmes
- T.-B. Zerihoun, sous-secrétaire général aux affaires politiques de l'ONU
- P. Baker, Fonds pour la paix
- modérateur : James Traub, journaliste

Le rôle de la femme est souvent mis en exergue :

- Tadjikistan: trois centres de pointe pilotes pour les femmes ont été créés et se sont avérés très efficaces.
- Rwanda: un bon nombre de femmes ont reçu des opportunités dans le secteur public. Cette approche contribue concrètement à la prévention de conflit. La participation des femmes contribue surtout à la réconciliation à long terme. Ce n'est pas seulement vrai pour les situations de violence mais également pour les problèmes de développement durable et environnementaux.
- Les femmes sont fortes quand il s'agit de tirer profit des facteurs qui, dans le milieu spécifique dans lequel elles vivent, sont favorables à la consolidation de la paix.

L'un des grands problèmes dans les régions de conflit est le manque d'institutions publiques performantes. C'est là où les parlements peuvent jouer un rôle crucial : les parlements ont, plus que d'autres institutions, la légitimité nécessaire pour offrir la première garantie de stabilité.

La nécessité du contrat social est soulignée : le citoyen doit avoir le sentiment de participer aux bénéfices d'une société organisée (logement, fourniture d'électricité, emploi), afin de faire partie du contrat social.

L'inclusion politique est importante.

Il faut de préférence définir rapidement la nature du conflit : le problème est-il d'ordre ethnique, s'agit-il de pauvreté, d'une guerre tribale ?

Chaque société renferme les germes de conflits. C'est pourquoi le dialogue, un parlement performant et le rôle représentatif du parlement sont primordiaux.

L'importance de l'application des résolutions, de l'intensification de la pression internationale, de la visibilité (le moment CNN) est également soulignée. L'attention que les médias accordent à une question est éphémère. Un effort constant est nécessaire pour ne pas être oublié.

Constatation: la plupart des conflits resurgissent dans les 5 ans.

La mise en œuvre de la consolidation de la paix doit faire l'objet d'un suivi constant.

Lors de la conclusion d'un accord de paix, les soi-disant perturbateurs doivent être identifiés le plus rapidement possible : ce sont ceux qui prennent une position ne laissant aucune marge de manœuvre pour arriver à un compromis.

Les Nations Unies doivent avoir un rôle consultatif fort et les moyens de contraindre les représentants du peuple au dialogue.

Influence des hommes et femmes d'état : à ne pas sous-estimer.

En ce qui concerne le côté financier, des projets concrets sont nécessaires pour récolter des fonds.

L'ONU est impuissante sans le bon vouloir des états membres.

L'ONU devrait redéfinir ses « forces armées » : elles doivent être suffisamment équipées et financées.

L'ONU doit éviter d'être mise en position de faux espoir.

Attention à la différence entre l'ONU comme institution des états membres et l'ONU comme un ensemble d'organisations diverses.

L'essence de la justice est la légitimité : le rôle d'un bon parlement en est la clé.

Idéalement, les parlementaires devraient avoir une influence sur les états membres, surtout sur les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies.

## 2. Le cas du KENYA

### Panel:

- K. Marende, président de l'Assemblée nationale kényane
- M. Traore, parlementaire du Burkina Faso
- P. Gastrow, International Peace Institute
- modératrice : Gayle Lemon, journaliste

La population espère beaucoup d'un parlement en temps de crise. En même temps, elle lui fait beaucoup de reproches.

La population espère généralement un rôle de médiation du parlement, malgré le fait que la gestion de crises n'entre pas dans les fonctions traditionnelles du parlement.

Les parlements pourraient contribuer davantage à la représentation des femmes. Remarquez toutefois que le Rwanda a le parlement avec le plus grand pourcentage de femmes au monde, ce qui ne veut pas dire que leur impact soit directement proportionnelle.

Dans de nombreux parlements, les groupes minoritaires arrivent nettement mieux à s'exprimer et à atteindre leurs objectifs.

Il ne faut pas sous-estimer le rôle des média dans la médiation.

La médiation a son importance, mais il faut une définition précise des parties et du mandat.

En 2009, la population kenyane se fiait d'abord aux médias, ensuite au président du parlement et enfin aux partis politiques. Depuis l'introduction de la nouvelle constitution, la confiance dans les institutions politiques s'est accrue.

Les parlements ne se font respecter que lorsqu'ils peuvent fonctionner en toute autonomie par rapport au gouvernement en ce qui concerne leurs frais de fonctionnement, leur personnel et la rémunération de leur personnel.

Le rôle des pays voisins est proéminent. Cela valait aussi pour le Kenya.

### 3. Le cas de SIERRA LEONE

#### Panel:

- E. A. Soloku, ex-parlementaire Sierra Leone
- S. M. Touray, Représentant permanent du Sierra Leone à l'ONU
- E. E. Otobo, Bureau de soutien pour la Consolidation de la paix de l'ONU
- L. Gberie, analyste, Security Council Report<sup>1</sup>
- modératrice: Gayle Lemmon, journaliste

M. Mahoux s'enquiert des progrès en matière de rétablissement et de rétribution des victimes. Quel est l'état des choses concernant les responsables du conflit ? Il estime que la réconciliation n'est possible qu'à condition de révéler d'abord la vérité. Qu'en est-il de l'indépendance des instances judiciaires ?

Un autre point concerne la séparation des pouvoirs.

Dans les conflits régionaux, la diversité ethnique et les religions jouent souvent un rôle prépondérant.

La problématique des conflits régionaux est approfondie, notamment à propos de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la République démocratique du Congo.

Le rôle des femmes dans la gestion des conflits et l'influence que peut donner la représentation au parlement sont également soulignés dans le cas du Sierra Leone.

### 4. Le cas du TIMOR-LESTE

#### Panel:

- G.K. Soro, président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire
- A. B. Johnsson, secrétaire général de l'UIP
- modérateur: Nicholas Walbridge, analyste, Security Council Report

Partant du cas Timor-Leste, le débat se concentrera surtout sur le conflit en Côte d'Ivoire. L'ONU est intervenue jadis en Côte d'Ivoire avec un mandat précis pour organiser les élections et assurer leur bon déroulement. Un haut représentant fût nommé pour accompagner les élections et notamment pour veiller à ce que tous les partis politiques aient accès aux médias. L'ONU a ainsi pu contribuer à une démocratie « légitime ».

Une communication claire de l'ONU est primordiale.

Le secrétaire général de l'UIP souligne le fait que les instances officielles se basent trop souvent sur une situation « normale ». Ainsi, on oublie déjà, par exemple, que de nombreux parlements sont confrontés à un manque d'équipement adéquat. Le parlement burundais disposait à l'époque de deux ordinateurs et la bibliothèque ne comptait que 15 livres. Le rôle des femmes est sous-estimé,

---

<sup>1</sup> Security Council Report est une ONG indépendante qui suit et analyse les travaux du Conseil de sécurité des Nations Unies.

la moitié de la population devrait être impliquée dans la politique. Il faut se demander ce qu'il faut faire pour que les parlements soient plus sensibles aux questions de genre.

Quant à la problématique de la réconciliation : quel rôle joue la Justice, comment les parlements peuvent-ils soutenir le système judiciaire ?

Les conflits R. D. Congo – Rwanda et, à nouveau, Côte d'Ivoire sont abordés de plusieurs points de vue.

L'importance de mandats ONU précis est soulignée.

## **5. Débat final : une composition plus inclusive du Conseil de sécurité des Nations Unies peut-elle mener à plus de stabilité dans le monde ?**

### **Panel:**

- P. Martin-Lalande, membre de l'Assemblée nationale de France
- H. Singh Puri, Représentant Permanent de l'Inde à l'ONU
- E. Ulibarri, Représentant Permanent de Costa Rica à l'ONU
- H. Corell, ancien secrétaire général adjoint aux affaires juridiques de l'ONU
- modérateur: B. N. Ugarte, directeur général de Security Council Report

Plusieurs propositions pour la réforme du Conseil de sécurité sont commentées.

Les arguments pour et contre un élargissement du Conseil de sécurité sont développés.

Un Conseil de sécurité représentant plus largement les états membres sera-t-il plus efficace ? Un continent tel l'Afrique peut-il être représenté par un seul pays africain ?

Quoi qu'il en soit, l'ONU a besoin de mandats précis. Les institutions nationales doivent davantage communiquer leurs informations à l'ONU. L'indépendance des parlements nationaux (vis-à-vis des gouvernements respectifs) doit être renforcée. L'ONU doit davantage soutenir les organisations régionales. Un apport accru des ONG peut contribuer à une meilleure information de l'ONU et ainsi aider à augmenter les chances de réussite de ses interventions. L'ONU devrait apporter aide et conseil aux parlements qui en font la demande.

En guise de conclusion, une majorité des parlementaires présents approuvent une motion pour l'élargissement du Conseil de sécurité lors d'un vote à main levée.

La nouvelle formule de l'audition (voir plus haut) est considérée comme une réussite.

---